

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

OFFICIELLES
983072800
« Vosges Matin »
solier les annonces
départements
ges, de Meuse,
territoire de Belfort.
au tarif annuel et aux
judiciaires et légales ;
millimètres à l'article 2,
née 2018.

Doubs (25)
de-sur-le-Doubs
HÉ
-Doubs (25), 25250 L'Isle-
fax : +33 3.81.99.37.89,
stiaires du stade des Lumes.

ires acceptées : variantes
ire.
2019, 12 h.
st attirée sur le fait que le
enfants (club de football), et
s de sécurité devront être
116017100

Doubs (25)
de-sur-le-Doubs
HÉ
Doubs (25), 25250 L'Isle-sur-
ax : +33 3.81.99.37.89,
e pour la réhabilitation de
Perdrizet », l'aménagement

tion.
2019, 12 h.
116031400

Avis publics

Département du Doubs
Commune de Présentevillers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan local d'urbanisme

La commune de Présentevillers informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressés qu'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du maire du 26 octobre 2018. Le PLU a notamment pour objet de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N) et de fixer les règles d'occupation du sol dans chacune de ces zones.

M. René BAILLY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Besançon.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du lundi 26 novembre 2018, à partir de 9 h, au vendredi 28 décembre 2018, jusqu'à 17 h.

Les pièces du dossier sur support papier, les avis des personnes publiques associées consultées après arrêt d'urgence, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par M. le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Présentevillers, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit le lundi de 9 h à 13 h, le mardi de 9 h à 11 h, le jeudi de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 14 h à 16 h 30. Tous ces documents et les observations émises durant l'enquête seront également mis en ligne sur le site de la commune (www.presentevillers.com) rubrique INFOS PRATIQUES - Plan local d'urbanisme et consultables sur un poste informatique en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie au public. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier auprès de la mairie de Présentevillers.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales, figurant au rapport de présentation et se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale afférent, le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale. Chacun pourra prendre connaissance du projet de PLU et formuler éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie ;
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Présentevillers, 1, place du 28-October-1944, 25550 Présentevillers ;
- par courriel à l'adresse suivante : enquete.plu.presentevillers@orange.fr

La commune de Présentevillers est l'autorité responsable du PLU. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées à M. Philippe MATHIEU, maire de Présentevillers.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- le lundi 26 novembre 2018 de 10 h à 13 h ;
- le samedi 15 décembre 2018 de 9 h à 12 h ;
- le vendredi 28 décembre 2018 de 14 h à 17 h.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Présentevillers, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Au vu des observations formulées au cours de l'enquête publique et des conclusions de M. le Commissaire enquêteur, le conseil municipal pourra approuver le plan local d'urbanisme.

Le rapport du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site Internet de la commune et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À Présentevillers, le 26 octobre 2018
Le maire, Philippe MATHIEU
115109700



AVIS OFFICIEL

**Entrée en vigueur
du régime d'évaluation des incidences Natura 2000
dit « régime propre à Natura 2000 »**

Par arrêtés préfectoraux 25-2018-08-02-002 et 25-2018-08-02-003 du 2 août 2018, le préfet du Doubs a approuvé la liste prévue au IV de l'article L.414-4 du Code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Cet arrêté est consultable intégralement sur le site Internet départemental des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.doubs.gouv.fr/Politiques>

AVIS OFFICIEL

**Approbation du plan de prévention
des risques d'inondation du Gland**

Par arrêté préfectoral n° 25-2018-10-05-001 du 5 octobre 2018, le préfet du Doubs a approuvé le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du Gland, prescrit le 26 décembre 2012, prorogé par arrêté du 16 décembre 2015.

Cet arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies de Glay, Meslières, Hérimoncourt, Seloncourt et Audincourt, ainsi qu'au siège de Pays de Montbéliard Agglomération. Il a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs du 9 octobre 2018.

Le dossier de PPRI sera tenu à disposition du public dans les mairies de Glay, Meslières, Hérimoncourt, Seloncourt et Audincourt, ainsi qu'au siège de Pays de Montbéliard Agglomération.

115917000

Publicités juridiques

Cabinet de M^e Alexandre BERGELIN, avocat
8, rue Armand-Bloch, 25200 Montbéliard

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES

Le vendredi 7 décembre 2018 au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du tribunal de grande instance de Montbéliard, rue Mozart, il sera procédé le vendredi 7 décembre 2018 à 10 h, à la vente des biens immobiliers ci-après :

Sur le territoire de la commune de Montbéliard (25200), dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, sis 23-24-26-28, rue du Petit-Chênois cadastré section BP n° 3, lieu dit « 23, rue du Petit-Chênois » pour une contenance de 9 a 65 ca, les biens et droits ci-après, au 28, rue du Petit-Chênois :

- lot n° 59 : un appartement de type F4 situé au 3^e étage - 103/1.000^e des parties communes du bâtiment J29 - 288/10.000^e des parties communes de l'immeuble ;
- lot n° 49 : une cave.

À la requête de Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « BÂTIMENT 22/29 », sis 23-24-26-28, rue du Petit-Chênois à Montbéliard (25200), pris en la personne de son syndic en exercice le Cabinet VIGNERON, SAS au capital de 50.000 €, inscrite au RCS de Belfort sous le numéro 485 290 837, dont le siège social est sis 23, avenue des Alliés à 25200 Montbéliard, agissant selon poursuites et diligence de son représentant légal en exercice, domicilié à qualité audit siège ayant pour avocat constitué M^e Alexandre BERGELIN.

Sur la mise à prix de : 8.000 €.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des avocats exerçant près le tribunal de grande instance de Montbéliard.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- M^e Alexandre BERGELIN, avocat, 8, rue Armand-Bloch, 25200 Montbéliard, dépositaire d'une copie du cahier des charges ;
- au greffe des saisies immobilières du tribunal de grande instance de Montbéliard, à la cité judiciaire de ladite ville, où le cahier des charges est déposé ;
- au cabinet de tout avocat inscrit au barreau de Montbéliard.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné

112362200

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date du 29 octobre 2018, il a été constitué une SAS au capital de 4.000 euros dénommée VOLTAN ENERGIES.

Siège social : 28, rue Pergaud, 25660 Saône.
Objet social : conseil, étude, développement, financement, construction et exploitation de sites de production d'énergies renouvelables.
Président : M. Frédéric BELTRAN, 28, rue Pergaud, 25660 Saône.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : au RCS de Besançon.

115700200

